

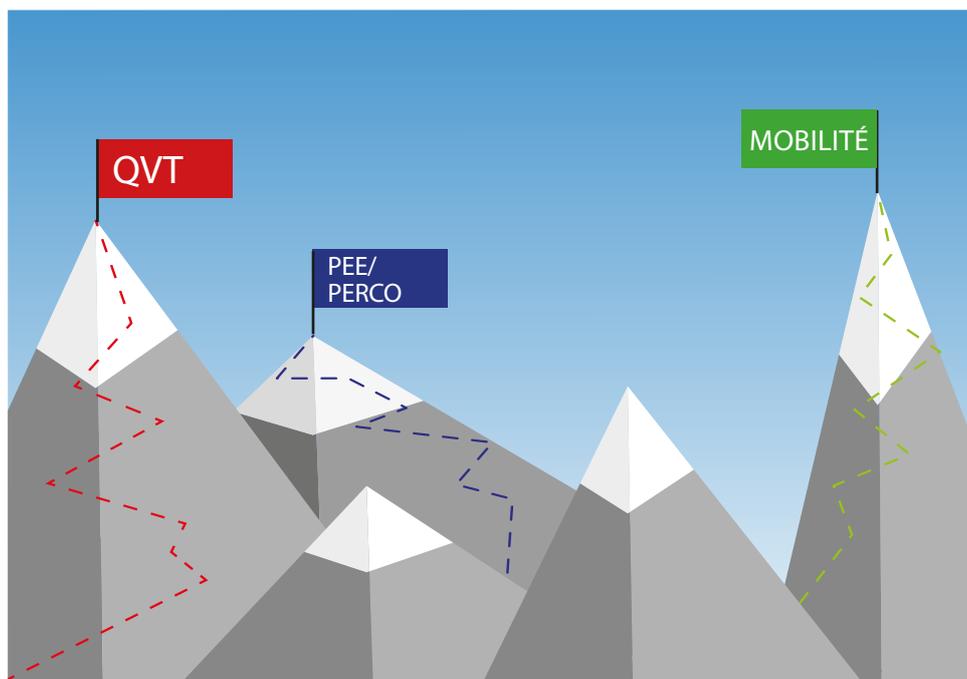
SOMMAIRE

Calendrier prévisionnel des Commissions Administratives Paritaires (CAP) 2016.....p.2

Lettre intersyndicale pour un complément de rémunération en 2016.....p.3

Rencontre Directeur général de la CDC et UNSA nationalep.4

Bulletin de paie en ligne des agents publics de l'Étatp.4



2016 : UNE NOUVELLE ANNÉE CHARGÉE, À NOUVEAU RICHE EN ÉCHANGES ET EN DÉBATS QUI NOUS ATTEND !

DES REVENDICATIONS ET OBJECTIFS À ATTEINDRE POUR ET AVEC L'UNSA

L'accord de mobilité vient tout juste d'être signé (accord qui intègre bon nombre de nos propositions et surtout la suppression de la règle des 3 ans) et nous nous penchons déjà sur l'accord sur la qualité de vie au travail (harmonisation vie personnelle/vie professionnelle, participation active des personnels à la vie quotidienne au sein de l'Etablissement ou de son service, temps de travail, mise en place de la semaine de 4 jours, etc...).

De même, la négociation d'un nouvel accord PEE/PERCO et monétisation des Comptes Epargnes Temps (CET) devrait

débuter ce mois-ci. Notre objectif est d'améliorer le dispositif d'épargne salariale actuel et de mettre en place un système équitable de monétisation des CET pour les personnels public et privé.

Ces sujets sont attendus par les personnels et nous tiennent particulièrement à cœur. Vous pouvez compter sur l'**UNSA** pour défendre vos intérêts.

Nous comptons aussi travailler sur la prévoyance, notamment côté Fonction publique pour améliorer les prestations ou faire valoir l'intérêt de cotiser à la mutuelle, sans oublier côté salariés l'éternelle bataille pour

proposer aux retraités une offre décente dans le contrat Ipsec (même si le DRH ferme actuellement la porte à toute négociation sur ce sujet).

Enfin, nous nous félicitons de l'initiative commune de tous les syndicats de l'Etablissement public, en cette année du Bicentenaire, de revendiquer une redistribution des résultats en direction des salariés et fonctionnaires (voir lettre commune adressée au Directeur général de la CDC en page 3).

Stop au gel des salaires. Ensemble, exigeons un versement uniforme de rémunération !

PROMOTIONS ET AVANCEMENTS AU TITRE DE 2016 ET 2017

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) 2016

Nouveauté : en 2016, les CAP concernant les avancements et promotions des catégories B et C se réaliseront le même jour, sur deux campagnes : l'une au titre de 2016 et l'autre au titre de 2017. A l'avenir, les tableaux pour toutes les catégories seront réalisés l'année N pour un effet en N+1.

Le nombre de postes est le résultat du ratio « promus/promouvables » négocié lors de l'accord-cadre 2015-2017. Il est donné à titre indicatif sans engagement au jour de la publication.

Catégorie C*

JEU 26 MAI	CAP n°5	Promotion d'Adjoint technique principal 1ère classe Promotion d'Adjoint technique principal 2ème classe	3 postes au titre de 2016 Nb de poste à définir au titre de 2017 1 poste au titre de 2016 et 2017
MAR 20 SEPT	CAP n°4	Promotion d'Adjoint administratif principal 1ère classe Promotion d'Adjoint administratif principal 2ème classe	15 postes au titre de 2016 Nb de poste à définir au titre de 2017 19 postes au titre de 2016 Nb de poste à définir au titre de 2017

Catégorie B*

JEU 30 JUN	CAP n°3	Promotion de Secrétaire administratif classe exceptionnelle	29 postes au titre de 2016 Nb de poste à définir au titre de 2017
JEU 29 SEPT	CAP n°3	Promotion de Secrétaire administratif classe supérieure	24 postes au titre de 2016 Nb de poste à définir au titre de 2017
JEU 16 JUN	CAP n°3	Promotion de Secrétaire administratif classe normale	24 postes au titre de 2016 Nb de poste à définir au titre de 2017

Catégorie A

JEU 13 OCT	CAP n°2	Promotion d'Attaché hors classe Promotion d'Attaché échelon spécial	13 postes au titre de 2017 3 postes au titre de 2017
JEU 1 DEC	CAP n°2	Promotion d'Attaché principal	7 postes au titre de 2017
JEU 8 DEC	CAP n°2	Promotion d'Attaché d'administration	10 postes au titre de 2017



* Les avancements automatiques prévus par l'accord-cadre pour les catégories B et C seront bien appliqués pour les campagnes au titre de 2016 et 2017

LETTRE INTERSYNDICALE : POUR UN COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION EN 2016



Paris, le 20 janvier 2016

Monsieur le Directeur général,

Les organisations syndicales du groupe Caisse des Dépôts revendiquent la mise en place de négociations pour la redistribution exceptionnelle d'une partie des résultats consolidés du groupe CDC à tous les personnels privés et publics.

Dans l'attente de négociations à ce niveau qui pourraient déboucher sur un accord-cadre (type plan d'épargne inter-entreprises), les organisations syndicales de l'Etablissement public CDC revendiquent l'attribution d'un supplément de rémunération uniforme pour tous les personnels.

Plusieurs raisons motivent notre demande :

- les personnels public et privé subissent depuis plusieurs années un gel de leur rémunération,
- depuis votre arrivée à la tête de l'Etablissement public les personnels sont confrontés à de nombreuses réorganisations et à un surcroît d'activité constant,
- de nouvelles missions seront prochainement confiées à la CDC.

Les annonces faites par le Président de la République lors des vœux du 12 janvier dernier vont dans le bon sens car elles confirment la Caisse des Dépôts dans ses missions premières mais aussi avec de nouveaux axes de développement dans plusieurs domaines.

Nous vous rappelons que c'est d'abord et avant tout grâce à la mobilisation constante et à l'attachement des personnels de l'Etablissement public que les missions sont menées à bien. Ces efforts doivent être justement reconnus et récompensés, particulièrement en cette année de célébration du bicentenaire.

Cela est d'autant plus possible que les résultats de la Caisse des Dépôts sont positifs et qu'il serait légitime qu'une petite partie leur soit versée en retour.

Unaniment, nous vous demandons, Monsieur le Directeur général, d'ouvrir rapidement des négociations dans le but d'aboutir à un accord sur la mise en place d'un supplément uniforme de rémunération en 2016.

Veillez agréer, monsieur le Directeur général, l'expression de nos meilleurs sentiments.

L'intersyndicale CGT – CFTC - FO - CFDT - CGC - UNSA – SNUP de l'Etablissement public CDC

RENCONTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDC/UNSA NATIONALE

Le 22 décembre dernier, Pierre-René Lemas a rencontré en réunion bilatérale Luc Berille, secrétaire général de l'UNSA nationale et Luc Dessenne, secrétaire général de l'UNSA CDC. A l'ordre du jour : situation économique et de l'emploi, gestion du Compte Personnel de Formation (CPF), création et gestion du Compte Personnel d'Activité (CPA). Luc Berille a développé auprès du Directeur

général de la CDC quelques idées défendues par l'UNSA pour relancer l'emploi dans le pays et indiqué clairement son choix pour qu'une institution publique gère le CPA comme le fait la CDC pour le CPF.

Le Directeur général a fait savoir qu'il était demandeur d'échanges avec les représentants nationaux plus régulièrement sur des thèmes transversaux.

Depuis cette entrevue, le Président de la République, François Hollande, a annoncé lors de la manifestation du Bicentenaire, le 12 janvier dernier, que la Caisse des Dépôts se verra confier la gestion du Compte Personnel d'Activité.

Une bonne nouvelle que salue l'UNSA !



BULLETIN DE PAIE EN LIGNE DES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

Un espace numérisé individualisé à destination de chaque agent public va être créé cette année. Cet espace est destiné à stocker les bulletins de paie mais il permettra également de suivre l'évolution de ses droits à retraite.

Les premiers tests auront lieu au second semestre 2016 et tous les ministères seront intégrés entre 2018 et 2020.

La Caisse des Dépôts fera-t-elle partie du dispositif ? L'UNSA a posé la question au DRH.

Réponse du Directeur des ressources humaines délégué du Groupe le 20 janvier 2016

" Je confirme que la DGAFP et la DGFIP ont lancé le projet que vous évoquez. Il est décrit de manière détaillée dans la présentation jointe (groupe de travail dépendant du CSFPE). Vous avez peut-être déjà connaissance de ce document mais dans le doute, je vous le communique.

Cela étant posé, la CDC n'est a priori pas dans le champ de ce projet en tant qu'il concerne les seuls agents dont la paie est gérée par la DGFIP.

Il n'en demeure pas moins que votre attente est tout à fait pertinente, car la CDC ne saurait être en retard par rapport à cette démarche de modernisation. C'est en ce sens que dans le cadre du programme « Ambition SIRH », dont l'état d'avancement vous a été présenté il y a quelques semaines, nous avons décidé de lancer un chantier relatif à la dématérialisation du dossier du collaborateur. Il s'agit, à terme, de mettre en place un dispositif plus élaboré encore que celui qui va se déployer à l'échelle de l'État :

- un coffre-fort électronique Employeur (stockage des éléments du dossier individuel produits par le SIRH ou numérisés par les équipes métiers pour les pièces ayant une autre provenance),
- un coffre-fort électronique Collaborateur (pour envoi des documents produits par le SIRH comme les bulletins de paie, les EPA, les avenants, les arrêtés ...).

Ce chantier devrait connaître des développements avant les échéances de 2018 à 2020 que vous mentionnez ci-dessous pour l'État. Nous aurons l'occasion d'en reparler prochainement, notamment dans le cadre de notre négociation QVT, au titre des services RH aux collaborateurs. "

